



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/259  
25 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

Cinquante-deuxième session  
Points 39 et 149 de l'ordre  
du jour provisoire\*

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS  
PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES  
LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

Lettre datée du 23 juillet 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Turkménistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration  
publiée le 5 juillet 1997 par le Ministère des affaires étrangères du  
Turkménistan relativement à l'accord russo-azerbaïdjanais d'exploitation  
conjointe en mer Caspienne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au  
titre des points 38 et 149 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant Permanent du Turkménistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Aksoltan ATAeva

---

\* A/52/150.

ANNEXE

Déclaration publiée le 5 juillet 1997 par le Ministère  
des affaires étrangères du Turkménistan

Comme on a pu l'apprendre, un accord russo-azerbaïdjanais d'exploitation conjointe en mer Caspienne a été signé à Moscou le 4 juillet 1997; les participants prévus à ces travaux sont la Société pétrolière nationale de la République azerbaïdjanaise et les sociétés russes Loukoïl et Rossneft. Le Turkménistan n'aurait lieu que de se féliciter de cette coopération, si ce n'est que l'accord inclut dans la zone d'exploitation conjointe le gisement "Serdar" (précédemment dénommé "Promejoutotchnoe" et figurant dans l'accord sous l'appellation "Kiapaz"), qui appartient au Turkménistan.

Le Turkménistan a toujours, et invariablement, tenu pour principe qu'il convenait de soumettre le bassin de la mer Caspienne à un régime de droit international fondé sur les nouvelles réalités politiques, qui permette d'en exploiter les ressources de manière civilisée, dans l'intérêt de tous les États riverains. Aussi a-t-il toujours réagi favorablement aux appels visant à modérer l'activité en mer Caspienne, notamment à ceux de Moscou, en attendant qu'en soit défini le nouveau statut juridique. La Fédération de Russie et les autres États riverains de la Caspienne savent fort bien que le Turkménistan s'élève contre le mépris flagrant de ses droits légitimes sur les gisements "Kaverotchkine" et "26 bakinskikh komissarov", rebaptisés par la partie azerbaïdjanaise "Tchirak" et "Azeri", qui appartiennent au Turkménistan, le premier en partie et le second en totalité.

Le Turkménistan a proposé à maintes reprises à la partie azerbaïdjanaise d'entamer un dialogue constructif et de s'abstenir de toute activité concrète jusqu'à ce qu'un accord ait été obtenu. Il est donc pour le moins confondant que la Fédération de Russie et l'Azerbaïdjan aient pris une telle décision relativement à un gisement dont l'appartenance au Turkménistan est manifeste et ne peut donner lieu à aucune interprétation autre qu'univoque.

Eu égard à ce qui précède, le Ministère des affaires étrangères du Turkménistan est habilité à émettre une protestation résolue contre lesdits faits et à exiger catégoriquement que soit annulé sans faute l'accord susmentionné, faute de quoi il pourrait se produire des conséquences dont le Turkménistan ne saurait être aucunement responsable.

-----